

■ **Fondation La Pomologie**, à Cernier, construire, louer et gérer un immeuble à l'intention des personnes âgées ou handicapées, etc. (FOSC du 19.07.2002, p. 15). L'inscription n° 1978 du 15.07.2002 est rectifiée en ce sens que l'autorité de surveillance de la fondation, depuis sa constitution, est le Conseil communal de Cernier (et non pas le Département de l'Economie publique puis l'office de surveillance du canton de Neuchâtel).
Journal no 2193 du 09.08.2002
(00602230 / CH-645.0.501.048-2)